

# Déclaration finale

Les 11 et 12 avril 2005, à l'initiative du Rassemblement pour la démocratie et l'Unité (RDU), s'est tenu à l'hôtel Monotel Dar El Barka de Nouakchott, le "forum des valeurs démocratiques et de la citoyenneté" (...). Les débats introduits par des exposés ont porté sur : les contraintes à la culture démocratique et à l'esprit citoyen caractéristiques de la scène politique mauritanienne avant l'adoption de la constitution pluraliste du 20 juillet 1991; le rôle, la place et les responsabilités des pouvoirs publics dans le développement de l'esprit citoyen et l'encadrement des valeurs de la démocratie pluraliste; le rôle, la place et la responsabilité de la presse et de la société civile en général dans le développement de l'esprit citoyen et l'encadrement des valeurs de la démocratie pluraliste; une perception réaliste et efficace de la liberté économique conçue comme partie intégrante de la liberté en général.

Les échanges de vues autour des quatre thèmes ci-dessus ont reflété des opinions diverses, parfois contradictoires ou divergentes des participants, mais ont généralement été empreints de tolérance, de convivialité et de bienveillance.

A l'issue de ces débats, il est établi que la scène politique nationale qui reste, en matière de pratique de démocratie pluraliste et d'exercice de l'esprit citoyen, à améliorer, appelle la nécessité permanente du dialogue et de la concertation entre tous les acteurs de la scène politique.

Pour que ce dialogue et cette concertation puissent s'instaurer et donner le résultat qui en est attendu, l'acceptation du cadre démocratique institutionnel, ainsi que des lois et règlements de la République s'impose à tous, tout comme le respect absolu des impératifs de préservation et de consolidation de l'unité nationale et de la cohésion sociale. Les acteurs de la scène politique doivent s'accepter, se respecter et comprendre que l'établissement de rapport de partenariat entre tous, est indispensable à l'exercice de la démocratie pluraliste.

Il va de soi également que l'intérêt général du pays est à placer au-dessus de toute considération partisane, qu'il s'agisse de la préservation de l'unité nationale, de la cohésion sociale, de la paix civile, de la stabilité des institutions constitutionnelles, de la dignité et de l'honneur du peuple mauritanien ainsi que des rapports d'amitié et de coopération qui doivent lier notre pays et les autres pays et institutions du monde.

Partant de ces considérations, l'encadrement des valeurs de la démocratie pluraliste et le développement de l'esprit citoyen, en vue de la réalisation d'une scène politique saine et propice à l'alliance pacifique au pouvoir, appellent entre autres mesures prioritaires, les initiatives suivantes :

- 1- La concrétisation de l'ouverture amorcée par les pouvoirs publics vis-à-vis des partis politiques en général et des partis de l'opposition en particulier;
- 2- L'organisation d'une concertation permanente entre les partis politiques de la mouvance présidentielle et ceux de l'opposition. Cette concertation qui devra être formalisée et durable, aura entre autres, pour effet : - l'élaboration d'un code de conduite et de gestion des rapports liant tous les partis politiques; l'établissement d'une plate-forme de mesures de valorisation morale et de soutien matériel aux partis politiques; la définition d'un statut de la majorité présidentielle et de l'opposition; l'étude de toutes les mesures utiles à soumettre aux pouvoirs publics en vue de l'amélioration des règles du jeu démocratique, en particulier celles relatives aux compétitions électorales et aux garanties de la neutralité de l'Administration.
- 3- L'implication citoyenne et volontariste des personnalités nationales, des cadres indépendants et des leaders d'opinion non partisans, dans le débat politique national en vue de contribuer par leur aura personnelle, leur expérience propre, leur sagesse et leur compétence avérées, à l'élevation du niveau de ce débat et au développement des valeurs de la citoyenneté et de la démocratie pluraliste en

conformité avec les préceptes de notre sainte religion, l'Islam.

4- L'engagement de tous les acteurs du jeu politique à oeuvrer pour la participation la plus large possible, notamment celle des autres partis politiques et courants d'opinion qui n'ont pas pris part à la présente concertation.

5- Unification des organisations de presse au sein d'une seule structure fédérative, soumise à un code unique de déontologie qui reste à élaborer. Une telle organisation, en concertation avec les partis politiques, devra soumettre aux pouvoirs publics des propositions relatives : - à la libéralisation des médias, en l'occurrence l'audiovisuel et à la révision de la législation relative à la presse en général, en vue d'un élargissement des libertés dans ce domaine; - à l'ouverture annoncée mais non encore concrétisée des médias publics aux débats contradictoires; - au soutien de la Maison de la Presse, mise en place par les organisations de la Presse écrite avec l'appui du PNUD, pour accompagner le processus de renforcement et de perfectionnement de la presse indépendante; - à l'allègement de la procédure de lecture préalable des journaux, en particulier, les quotidiens; - à l'élaboration d'un statut de la professionnalisme pour assurer la professionnalisation du secteur; - à la création d'une autorité de régulation et de surveillance des médias, pour promouvoir une presse professionnelle, responsable et respectueuse des règles de l'art.

6- La mise en place d'un système de concertation permanente entre les formations syndicales du pays en vue de (i) pérenniser le dialogue entre l'ensemble des acteurs sociaux (État, patronat, syndicats), afin de parvenir à un réel contrat social de partenariat, (ii) impliquer les organisations syndicales dans la gestion et le suivi des programmes de renforcement de leurs capacités.

7- La mise en place du Conseil National Économique et Social, institution constitutionnelle et lieu privilégié de fédération des

organisations syndicales et de la société civile en général en vue d'assurer leur participation à la définition des stratégies et des politiques nationales économiques culturelles et sociales.

8- La promotion de la société civile à travers : - l'organisation de cyberforum fédérateur des ONG et des structures faîtières d'OSC; - la mise en place d'un programme cohérent de renforcement des capacités des dites organisations; - la conception de structures propres à assurer une participation plus active des organisations de la société civile à l'élaboration et à la mise en oeuvre des politiques nationales de développement économiques, humanitaires et sociales, de défense de l'environnement et de la mobilisation des populations en vue de l'encadrement et de la promotion des valeurs démocratiques et citoyennes.

9- Le renforcement des instruments de politique économique et leur mise en oeuvre dans le respect absolu aussi bien du principe d'égalité des chances entre les acteurs de la vie économique que des intérêts bien compris des consommateurs. Dans ce domaine, le rôle régulateur de l'État devra consister, loin des pratiques du libéralisme sauvage, à veiller au respect d'une concurrence saine et transparente et émulative. Dans ce domaine, il s'agira conformément au discours de Kiffa du Président de la République, de faire observer les règles de bonne gouvernance.

10- L'organisation périodique des forums par les différents acteurs politiques en vue de l'encadrement des valeurs de la démocratie pluraliste.

11- A cet égard, les participants recommandent la mise en place d'une structure permanente de suivi; en vue de pérenniser et consolider l'esprit qui a marqué le présent forum.

Nouakchott, le 12 avril 2005

LES PARTICIPANTS